

Le 21 décembre 2014

COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2014

Membres présents/

Représentants de l'Administration :

Madame Marie-Danièle CAMPION, Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, Chancelier des Universités
Madame Isabelle CHAZAL, Secrétaire Générale Adjointe, Directrice des Ressources Humaines – Rectorat

Représentants des Personnels :

Monsieur Patrick LEBRUN, FSU Titulaire
Monsieur Stéphane ZAPORA, FSU Titulaire
Monsieur Didier LIENNART, FSU Titulaire
Madame Evelyne VERDELLET, FSU, Suppléante
Monsieur Claude DELETANG, FSU Suppléant remplaçant titulaire
Monsieur Daniel CORNET, UNSA Titulaire
Monsieur Bruno BISSON, UNSA Suppléant remplaçant titulaire
Monsieur François BRUN, UNSA, Titulaire
Madame Véronique LEGRAND, UNSA Suppléante
Monsieur Patrice MERIC, FO Titulaire
Monsieur André CHAVAROCHE, FO Suppléant
Monsieur Lionel MOURY, FO, Suppléant remplaçant titulaire
Madame Fabienne CHAMBON, Sud-Education, Titulaire

Membres de l'Administration invités par Madame le Recteur :

Monsieur Michel GUILLON, Secrétaire Général de l'Académie – Rectorat
Monsieur Didier GAUTEREAU, Secrétaire Général Adjoint – Directeur de la Prospective et de l'Organisation Scolaire – Rectorat
Madame Béatrice CLEMENT, Directrice des affaires financières et générales, Rectorat
Madame Marilyn REMER, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du Cantal
Monsieur Jean-William SEMERARO, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Haute-Loire
Madame Anne-Marie MAIRE, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du Puy de Dôme
Monsieur Francis MICHARD, Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue – Rectorat
Monsieur Gérard POUX, Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation, Rectorat
Monsieur Gilles RUCHON, Doyen des IEN-ET-EG, Rectorat
Madame Françoise BARACHET, Doyenne des IA-IPR, Rectorat

Madame le Recteur ouvre la séance à 9 heures 30 et procède à la désignation du Secrétaire adjoint :
Monsieur Claude DELETANG (FSU)

Monsieur LEBRUN lit une déclaration préliminaire au nom de la FSU (Annexe n°1)

Madame CHAMBON, lit une déclaration préliminaire au nom de Sud Education (Annexe n°2)

Monsieur CORNET lit une déclaration préliminaire au nom de l'UNSA (Annexe n°3)

Monsieur MERIC lit une déclaration préliminaire au nom de FO (Annexe n°4)

Madame le Recteur intervient sur divers points abordés lors des déclarations liminaires et précise que l'Education prioritaire a vu ses moyens confortés et concentrés. La notion d'équilibre des territoires ruraux a été constamment prise en compte. Actuellement, il n'y a pas de groupe de travail, car nous sommes dans une approche Macro. Les groupes de travail auront lieu au sein de chaque département.

L'intégration des lycées, n'est pour l'instant pas prévue.

Le numérique qui demeure un instrument et non un outil apparaît comme favorable à une bonne éducation du jeune.

La disparition de la Région Auvergne, ne devrait pas nous être défavorable.

Madame Chazal, Directrice des ressources humaines de l'Académie, intervient sur les élections et précise qu'elles vont débiter dès la semaine 48 ; des notices individuelles papier seront remises aux personnels et celles d'entre elles qui seront retournées, seront adressés par voie postale. Cela permettra une prise de conscience de la matérialité des processus de vote. La partie technique ne soulève aucune inquiétude. Le taux de participation devrait être supérieur à celui constaté en 2011.

Concernant le CHSCTA du lycée La Fayette, le compte-rendu a été adressé aux représentants du personnel et fera l'objet d'une présentation en CA par le chef d'établissement, ainsi que lors d'un prochain CTA. Sur ce dossier, quelques soient les réticences, la volonté de l'équipe enseignante demeure d'offrir le meilleur enseignement aux élèves.

Monsieur LEBRUN (FSU) demande une suspension de séance afin de préparer des avis communs qui seront soumis au vote des membres du CTA.

Avis 1 (Annexe 5)

ENT

Nombre de votants : 10

Pour : 9

Contre :

Abs : 1

Madame Chambon (SUD-éducation), précise qu'il s'agit d'une opposition de principe à l'ENT.

Avis 2 (Annexe 5)

Pont de l'Ascension n°1

Nombre de votants : 10

Pour : 10

Contre :

Abs :

Avis 3 (Annexe 5)
Pont de l'Ascension n°2
Nombre de votants : 10
Pour : 10
Contre :
Abs :

Avis 4 (Annexe 5)
Stagiaires
Nombre de votants : 10
Pour : 10
Contre :
Abs :

Monsieur Moury (FO) soumet un avis relatif aux heures de laboratoires

Avis 5 (Annexe 6)
Heures de laboratoires
Nombre de votants : 10
Pour : 3
Contre : 7
Abs :

Madame le Recteur intervient sur l'ENT de 3^{ème} génération et précise qu'il est en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2014. Or, dès le 20 septembre nous avons constaté des dysfonctionnements et Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie a présidé 3 groupes de travail devant aboutir à un diagnostic. Compte-tenu de la situation, un courrier sera adressé au Directeur d'E-Top, aux termes duquel seront abordées toutes les fonctionnalités non réalisées.

Monsieur le Secrétaire Général, rappelle que ces 3 réunions se sont tenues avec les représentants des 4 départements (Chefs d'établissements, Collectivités locales, Services académiques, Pdg d'E-top).

La 1^{ère}, a permis d'établir une liste des difficultés ;

La 2^{ème}, consistait à apprécier les améliorations ;

La 3^{ème}, constatait les modifications apportées par la société E-Top.

Cependant, le fonctionnement optimal n'a pas été atteint.

Monsieur Roumagnac, Délégué Académique au Numérique Adjoint, confirme que l'ENT ne fonctionne pas de manière optimale et qu'il convient d'identifier précisément les difficultés et procéder à leur signalement auprès du prestataire.

Nous avons des situations différentes d'un établissement à l'autre. Une vingtaine de classes virtuelles ont été mises en place sur les conseils de classes. La MAN a un contact direct et quotidien avec E-Top afin d'avancer.

La question de la formation à l'ENT est centrale. Il faut également réfléchir à la mise en place d'un comité d'utilisateurs pour connaître au quotidien l'existence des difficultés persistantes. Le Rectorat demeure à l'écoute. La courbe des usagers s'est améliorée ces dernières semaines, ce qui dénote l'existence d'un vrai besoin.

Monsieur Moury (FO), intervient et rappelle que des personnels à tous les niveaux ne sont pas satisfaits, qu'ils soient professeurs, personnels d'éducation, administratifs, de direction ou documentalistes
Les élèves ou les parents d'élèves ne l'utilisent que très peu.

A Fo nous identifions 2 catégories de problèmes.

- Le changement vers plus de complexité et des difficultés à faire fonctionner avec fiabilité les différentes rubriques. (Nous pouvons supposer que le plan exposé à l'instant, mis en place tendra à l'amélioration).
- Le temps d'affichage des pages, s'élève par moment à 18 secondes, et rarement il tombe en dessous des 3 secondes.

C'est la productivité de l'instrument qui est donc très dégradée, entraînant fatigue nerveuse, découragement, et augmentation du temps de travail. La faculté d'adaptation est bien entendu très entamée.
C'est aussi une forme de sabotage du travail des enseignants, à l'heure ou la pression pour l'utilisation des outils numériques s'intensifie.

A FO nous avons effectué une enquête simple qui indiquerait que les données sont stockées très loin de leur utilisation. Pour information notre enquête abouti à un envoi des données à Londres dans un premier temps et à un stockage final à Baltimore sur serveur Gandi.

- Nous demandons à ce qu'aucun grief ne soit fait aux différents personnels concernant l'ENT.
- Nous demandons que l'obligation du cahier de texte soit suspendue en laissant le choix aux professeurs d'utiliser le papier, l'ENT, ou d'autres solutions.
- Nous demandons que les fonctionnalités de base fonctionnent rapidement.

Madame le Recteur, fait part de son inquiétude quant à un épuisement nerveux suscité par la disparition de données.

Madame Chambon (SUD-education) confirme que des cas de pertes de données ont été relevés. L'ENT fait partie des obligations de service des enseignants et nous pensons que le prestataire de services n'a pas pris l'exacte mesure de l'énorme machine que peut constituer l'Education Nationale.

Madame le Recteur rappelle que ce prestataire a été choisi après une instruction de 18 mois et 148000 euros investis dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Madame Clément, Directrice des affaires financières et générales, rappelle que les Collectivités sont parties au contrat.

Monsieur Roumagnac, précise que la société E-Top demeure la plus grosse société française dans ce domaine.

Monsieur Méric (FO) rappelle qu'un numéro direct d'urgence en cas de pertes des données serait le bienvenu.

Madame le Recteur, confirme l'existence de ce numéro sur le site d'accueil du Rectorat.

Point numéro1 de l'ordre du jour:
Approbation du Compte-rendu du 26 mars 2014

Le compte-rendu du précédent CTA n'étant pas disponible, son approbation sera reportée lors d'un prochain CTA

Point numéro 2 de l'ordre du jour :
Constat des Effectifs élèves

Monsieur le Secrétaire Général, fait un point sur les effectifs

Au niveau national

1^{er} degré

Constat

Sur le 1^{er} degré public, + 17000 élèves

Sur le 1^{er} degré privé, + 10000 élèves

Prévisions

Sur le 1^{er} degré public, + 20000 élèves

Sur le 1^{er} degré privé, + 4000 élèves

2nd degré

Constat

Sur le 2nd degré public, + 24000 élèves (hausse moins forte que prévue)

Sur le 2nd degré privé, + 3000 élèves (hausse plus forte que prévue)

Prévisions

Sur le 2nd degré public, + 30000 élèves

Sur le 2nd degré privé, + 4000 élèves

Monsieur Didier Gautereau, Directeur de la prospective et de l'organisation scolaire, donne lecture des chiffres **au niveau Académique** et précise que sur les prévisions du 1^{er} degré, on note +93 pour le public et -14 pour le privé

Monsieur Lebrun (FSU) intervient

Madame le Recteur note effectivement pour la scolarisation des moins de 3 ans, une tension sur le Puy-de-Dôme.

Madame l'Inspectrice d'Académie du Cantal, rappelle qu'il y a très peu d'école maternelles et que les conditions ne semblent pas réunies. Il y a beaucoup de classes multi-niveaux. Le Cantal n'est pas très volontariste en raison de ces difficultés d'accueil.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Haute-Loire, Rappelle que le privé a progressé de 50 élèves, alors que l'on note une baisse démographique scolaire. La Loire qui envoyait traditionnellement des élèves, n'a pas eu le même comportement cette année. Le Privé a privilégié de grosses structures qui mettent en place des « jardins d'enfants ».

Madame l'Inspectrice d'Académie du Puy-de-Dôme précise que les moins de 3 ans attendus ne se sont pas présentés. Des écoles privées ont ouvert des « jardins d'enfants » afin d'accueillir les moins de 3 ans, ce qui entraîne des allers/retours incessants entre public et privé.

Monsieur Brun (UNSA) intervient sur la fluctuation des effectifs en cours d'année qui sont susceptibles d'engendrer des variations non négligeables en terme de gestion sur le terrain.

Madame Chambon (SUD-Education) tient à rappeler que les diminutions d'effectifs en maternelles sont à rapprocher des suppressions de postes des années précédentes qui ont dégradé les conditions d'accueil en particulier pour les plus jeunes.

Monsieur Méric (FO) fait également un rapprochement avec la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Madame le Recteur, rappelle que les services académiques travaillent actuellement sur une convention spécifique au département de l'Allier, portée notamment par le Préfet et l'Inspecteur d'Académie du Département. Elle sera différente de celle du Cantal, avec une réflexion sur le continuum école-collège et une volonté d'ouvrir ce dernier sur l'extérieur. Sur le département de la Haute-Loire, ce type de réflexion pédagogique n'a pas encore été mise en œuvre.

Madame l'inspectrice d'Académie du Cantal, précise qu'actuellement à N+1, la mise en œuvre de la convention est effective avec une identification partagée du territoire ; 3 groupes de travail vont se réunir afin d'aborder les points suivants :

- Evolution du territoire ;
- Mise en place de la charte d'accueil des établissements du cantal ;
- Réflexion sur la Maternelle.

A cela, il convient de noter l'adjonction de la Ville d'Aurillac avec une réflexion sur l'offre scolaire globale.

Madame Chambon (SUD-Education) procède à la lecture d'une motion.

Monsieur Brun (FSU) demande à ce que les règles soient identiques pour tous les départements et éviter de léser des départements qui n'auraient pas conventionné. Il demande une réflexion sur ces conditions de territorialisation.

Monsieur Liennart (FSU) émet une grosse réticence sur ce projet de convention. Initialement, on parlait d'expérimentation, or le risque demeure que ce mode de conventionnement devienne la norme. La question des moyens demeure le fond du problème. On ne peut accepter cette généralisation de la dérogation.

Madame le Recteur, intervient sur la « Convention de réciprocité », terme apparu lors des ateliers de « la ruralité et qui demeure un concept à nourrir.

Monsieur Delétang (FSU) procède à la lecture d'un communiqué fait récemment à la presse. La FSU affirme :

-qu'un éventuel moratoire sur les suppressions de postes serait à l'évidence le résultat des mobilisations récentes dans l'Allier, après de nombreuses suppressions, mais qu'on ne peut s'en satisfaire. Ce sont des créations de postes qui sont nécessaires, dans les écoles et dans les collèges, notamment pour la reconstitution des Rased, pour des moyens supplémentaires de remplacements, pour abonder le dispositif "plus de maîtres que de classes" en particulier dans les écoles en Éducation Prioritaire, Éducation Prioritaire qui doit être maintenue et étendue et non pas concentrée et affaiblie, et pour de bonnes conditions d'études pour tous les enfants.

-que nos responsabilités d'organisation syndicale indépendante et représentative nous interdisent de nous associer à l'élaboration d'un schéma d'aménagement du territoire scolaire qui nous intégrerait peu ou prou à la mise en œuvre de choix politiques qui ne relèvent que de la responsabilité des élus nationaux et de l'État.

-que la démarche consistant à faire assumer par les élus locaux la mise en œuvre diversifiée des choix politiques et budgétaires nationaux, passant notamment par des regroupements d'écoles et des mises en réseaux, est porteuse d'inégalités territoriales, et de gros dangers concernant le caractère national, public et laïque du service public d'éducation.

Enfin, les rapprochements évidents que l'on peut faire entre le projet de convention en son état actuel et la réforme territoriale nous conduisent à rappeler ceci :

l'enseignement public doit pour nous rester fondé sur un enseignement primaire dans le plus grand nombre possible de communes et un enseignement secondaire de proximité, ses unités de base étant les écoles, collèges et lycées, et non d'éventuels projets adossables à des intercommunalités et dont la mission publique serait de plus en plus définie par un projet pédagogique territorial propre, plutôt que par les programmes nationaux. ».

Point numéro 3 de l'ordre du jour :
Offre de formation

Monsieur Michard, Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue, détaille la procédure d'évolution de l'Offre de formation.. Tous les projets formulés par les établissements ont été recueillis et instruits. Les termes de la loi ont été respectés.

Monsieur Zapora (FSU) demande si les CA des établissements ont été associés à cette procédure de l'offre de formation.

Monsieur Michard, Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue, confirme que les Chefs d'établissements ont bien été invités à solliciter les CA.

Madame le Recteur, précise qu'on pourrait envisager de faire apparaître la date de réunion du CA

Monsieur Méric (FO) déplore le faible nombre d'ouvertures prévues.

Madame le Recteur, confirme la difficulté à raisonner ensemble afin de moderniser l'offre de formation. Dans le cadre de la contractualisation tri-partite, nous nous lançons dans cette réflexion avec mise en perspective de l'offre de formation avec les 4 Conseils Généraux et le CRA.

Point numéro 4 de l'ordre du jour :
Education Prioritaire

Monsieur le Secrétaire Général, présente les documents relatifs à l'Education Prioritaire et rappelle que le tableau n°2 fixe la cible nationale pour l'Académie : 5+6. Figurent également des éléments de méthode. La nouvelle carte est élaborée sur la base d'un indice social reposant sur 4 paramètres. L'Académie a appliqué ces éléments sur l'ensemble des Collèges ce qui a conduit à un classement des 139 collèges.

Monsieur Eric Lousteau, Chef de la Division statistique et évaluation, intervient sur la méthode et fait part d'éléments de compréhension, notamment sur l'existence de 7 critères.

Monsieur Brun (UNSA) déplore qu'on fasse référence à des données datant de 2009 pour le revenu médian.

Monsieur Méric (FO) fait remarquer que les critères liés aux difficultés d'enseigner n'apparaissent nulle part.

Madame l'Inspectrice d'Académie du Puy-de-Dôme fait remarquer que le taux de retard en 6^{ème} ne doit pas pénaliser ceux qui ont opté pour une fluidité de parcours.

Madame le Recteur précise que l'approche a été la plus objective possible, qu'une liste va remonter au MEN

Monsieur Lebrun (FSU) rappelle qu'on ne peut se féliciter de cette situation, notamment avec la perte de 2 établissements sur le total ; on passe de 13 à 11.

Monsieur Delétang (FSU) relève que les établissements au-delà du 11^{ème} rang ne sont pas forcément mieux lotis.

Madame le Recteur, garantit que les établissements sortant, conserveront leurs moyens sous la forme d'une allocation progressive de moyens.

Monsieur Cornet (UNSA) demande à quel moment la décision sera effective.

Madame le Recteur, précise que très rapidement une position officielle sera arrêtée et que ce nouveau principe d'allocation progressive de moyens permettra de s'adapter au profil sociologique de l'établissement.

Madame l'inspectrice d'Académie du Puy-de-Dôme note une recherche de cohérence entre la politique de la ville et les « nouveaux quartiers politique de la ville » qui se substituent aux anciennes zones franches. Actuellement dans le 63, 1 établissement n'est pas classé en Education Prioritaire, mais bénéficie d'un grand soutien : il s'agit du Collège de Maringues. On est véritablement dans un schéma d'adaptation des moyens.

Monsieur Liennart (FSU) pose le problème des écoles qui ne figurent pas dans le secteur de recrutement du Collège. Concernant le critère de la ruralité, il n'est pas possible de traiter de la même façon une école de de centre ville ZUS et une autre perdue dans la campagne.

Monsieur Delétang (FSU) demande à ce que les moyens actuellement alloués à certains établissements en difficultés, soient maintenus.

Point numéro 5 de l'ordre du jour :
Mouvement spécifique

Madame Chazal, Directrice des ressources humaines, précise que tous les postes étiquetés y figurent, et pas seulement les postes vacants.

Monsieur Méric (FO), intervient sur les postes figurant sur le LP R. Claustres et demande s'ils sont liés aux futures Mentions Complémentaires ?

Madame Chazal, Directrice des ressources humaines, répond par la négative et précise que pour les MC, appel sera fait à des intervenants extérieurs sur l'Aéronautique. Elle également intervient sur les conditions du remplacement et rappelle que des difficultés existent afin de pourvoir les postes vacants ou les absences sur les disciplines comme Lettres Classiques, Lettres Modernes, Education Musicale.

Point numéro 6 de l'ordre du jour :
Mouvement postes de direction

Monsieur Didier Gautereau, Directeur de la prospective et de l'organisation scolaire, donne lecture des documents présentés aux membres du CTA.

Questions diverses

Monsieur Didier Gautereau, Directeur de la prospective et de l'organisation scolaire, répond à la question relative à la suppression des heures au niveau de la dotation académique (heures de labo....) et précise que cela sera abordé plus en détail lors du CTA de Janvier, une fois les moyens de l'Académie connus. Le décret permettra de rémunérer autrement que par des heures d'enseignement.

Madame Chazal, Directrice des ressources humaines, intervient concernant :

- **la question de l'IFF** des stagiaires et précise qu'un courrier leur a été adressé le 10 novembre ; cette indemnité sera versée chaque mois pendant 10 mois avec un 1^{er} versement au 1^{er} janvier 2015 qui régularisera les mois de novembre et décembre 2014 .

Cela demeurera cumulable avec la prise en charge partielle des frais par l'Employeur (T2C...).

De même, à titre exceptionnel, les stagiaires pourront bénéficier des dispositions du décret 2006-781 du 3 juillet 2006, dès lors que l'IFF ne couvrirait pas les frais réellement engagés.

- **la question de la grille d'avancement des non titulaires**, en rappelant qu'un groupe de travail à été mis en place au niveau national et que l'Académie a mis en place depuis 3 ans une grille d'avancement les concernant.
- **La question de la sectorisation du Lycée de Chamalières**, qui demeure toujours en cours d'instruction.

Madame le Recteur, lève la séance à 14 heures 45.

Le Secrétaire Adjoint de séance,



Claude DELETANG

Le Recteur de l'Académie
de Clermont-Ferrand,



Marie Danièle CAMPION